

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
 COMMUNE DE MEYMAC
 Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Mélanie FLAMENT, Charlotte BOURG

Procurations : Anne-Marie AUBESSARD à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-02-08 A - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Philippe BRUGERE remercie tous les acteurs qui ont activement contribué à faire vivre le tissu associatif meymacois, après une crise sanitaire qui a mis à mal de nombreuses initiatives. M le Maire constate que de nombreuses associations ont limité leurs demandes de versements de subventions aux besoins réels, en tenant compte d'une trésorerie suffisante.

Suite au travail effectué par Catherine BEAUVY, adjointe en charge de la commission associative loisirs, elle invite les élus à voter le tableau de subventions 2023, en indiquant que si des associations venaient à avoir des besoins d'ici la fin de l'année, ou à mettre en place des activités non prévues lors de l'élaboration de leur budget 2023, qu'elles pourront solliciter la municipalité pour le versement d'un complément de subventions à verser, toujours sur la base préalable d'un descriptif des charges et recettes liées.

ASSOCIATIONS	Date réception dossier	2021 attribuée	2021 except	2022 attribuée	2022 except	2023 attribuée	2023 except
ABATTOIR BLUES	20/02/2023					300 €	
ADSL SECHEMAILLES - Club d'aviron	21/02/2023			500 €	250 €	500 €	
ANACR	10/03/2023	0 €		100 €		100 €	
ARAM	20/02/2023	200 €		200 €		200 €	
ASCEM (école élémentaire)	20/02/2023	0 €		600 €	1 500 €	600 €	
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	23/02/2023	1 500 €		1 500 €		1 500 €	
AMICALE DU MONT-BESSOU	23/02/2023	150 €	200 €	200 €		200 €	
AMICALE PETANQUE LOISIRS	21/02/2023	isolation		200 €	500 €	350 €	
ANIMEY	10/02/2023	2 500 €		5 000 €		3 000 €	
ARABESQUE		400 €					
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ABBAYE SAINT-ANDRE	20/02/2023	26 000 €		26 000 €		27 000 €	

Accusé de réception en préfecture
 019-211913603-20230331-2023-02-08-A-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2023
 Date de réception préfecture : 03/04/2023

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE POUR ADULTES		0 €		150 €		0 €	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	13/03/2023					100 €	
ASSOCIATION "LES ESPOIRS" - EREA UNSS	22/02/2023	300 €					
ASSOCIATION POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE "LA MEYMACOISE"	10/02/2023	0 €		200 €		200 €	
ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DE L'EREA (Foyer des élèves)						200 €	
ASSOC SPORTIVE LES BRUYERES DU COLLEGE	NON	0 €		350 €			
ASSOCIATION LOISIRS ET SPORTS POUR TOUS	09/02/2023	0 €		100 €		100 €	
CAM FOOTBALL	13/02/2023	7 000 €		7 000 €		7 300 €	1 500 €
CAM HANDBALL		0 €		1 000 €		1 000 €	
CAM RUGBY	22/02/2023	0 €		6 200 €		6 200 €	
CAM TENNIS	21/02/2023	0 €		400 €		400 €	
CATM - Tir		200 €					
CEREAL	10/02/2023	0 €		100 €		100 €	
CLUB D'ESCRIME DE HAUTE-CORREZE	17/02/2023	250 €		400 €		400 €	400 €
COLLECTIF DYNAMIQUE MEYMACOIS	NON	1 500 €				0 €	
COMA	lu					0 €	
COMICE AGRICOLE CANTONAL		0 €					
FNACA	10/02/2023	100 €				100 €	
FEDERATIONS DES ASSOCIATIONS LAIQUES - FAL 19	21/02/2023	200 €		250 €		250 €	
FONDATION MARIUS VAZEILLES	20/02/2023	2 000 €	4 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE	NON	0 €				0 €	
HAUTE CORREZE AIKIDO		0 €					
INSTANCE DE L'AUTONOMIE	17/02/2023	2 562 €		2 562 €		2 510 €	
JM France (JEUNESSES MUSICALES DE France)	22/03/2023					100 €	
LA CRINIÈRE MEYMACOISE	20/02/2023	100 €				100 €	
LA FIESTA MEYMACOISE	20/02/2023	0 €		500 €			
LA FOULEE MEYMACOISE							

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230335003-23-08-A-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

LA PETANQUE MEYMACOISE	14/02/2023	300 €	150 €			100 €	
LA PLUME VOLANTE MEYMACOISE	NEANT	0 €				0 €	
LA PREVENTION ROUTIERE	03/02/2023	80 €		80 €		80 €	
LA VALSE DU QI		0 €	150 €				
LES AMIS DE MEYMAC-PRES-BORDEAUX	20/02/2023	0 €		150 €		150 €	350 €
LE PLANNING FAMILIAL						100 €	
LES DOIGTS MEYMACOIS	17/02/2023	0 €		200 €	200 €	200 €	
LES ESPOIRS DU PLATEAU (EREA)	22/02/2023	- €		300 €		0 €	
LES CONCILIEATEURS DE JUSTICE						100 €	
LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE LA CORREZE	17/02/2023					100 €	
LE SON DES ARBRES	lu	0 €					
L'ILE DES P'TITS ARTISTES	07/02/2023	250 €		250 €		100 €	
MAC TENNIS DE TABLE	17/02/2023	0 €		900 €		900 €	
MOTO CLUB MEYMACOIS	22/02/2023	0 €		700 €	A voir travaux	700 €	
NEW DANCE	22/02/2023	100 €		100 €		150 €	
RACES OVINES DES MASSIFS SELECTION	23/03/2023		1 300 €	1 300 €		1 300 €	
RADIO VASSIVIERE	17/02/2023	4 200 €		4 200 €		4 200 €	
SECOURS POPULAIRE		100 €		100 €			
SOCIETE COMMUNALE DES CHASSEURS	07/02/2023	100 €		150 €		150 €	
TELE MILLEVACHES		100 €					
VMEH	21/02/2023	150 €				200 €	
TOTAL		50 492 €	5 800 €	67 122 €	7 450 €	66 840 €	7 250 €

74 090 €

Les membres du Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**, 3 élus ne participant pas au vote, **Alain VERMOREL**, **Catherine NIRELLI** et **Sandra CHARRIERE**, du fait des fonctions qu'ils occupent au sein de certaines associations percevant des subventions communales,

VALIDENT le tableau présenté indiquant les subventions attribuées au titre de l'année 2023, ainsi que les enveloppes supplémentaires exceptionnelles.

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène CHAUQUET



Le 30 MARS 2023
Le Maire de Meymac
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230331-2023-02-08-A-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023